



LES AMIS DE LA VIOLETTE

2 Rue Bastet

84000 AVIGNON

mail : lesamisdela violette@gmail.com

site : <https://www.lesamisdela violetteavignon.fr>

LES BERGERIES SUR LES HAUTEURS DE VILLES-SUR-AUZON

Le dimanche 3 mai 2026 - Départ à 9 heures

Chers amis,



NIVEAU B

Sur des chemins pour la plupart ombragés, nous découvrirons les combes et vallats du Grand Défens. Nous cheminerons dans la Combe de l'Ermitage, jusqu'à la ferme des Escampeaux. Nous continuerons dans la Combe des Escampeaux puis dans le Ravin du Puits de Perrin par le sentier caillouteux qui va monter de plus en plus fortement. Nous rejoindrons la bergerie du Pas du Loup puis la bergerie de Piè Gros, magnifique ensemble de pierres sèches, avec son enclos pour les bêtes et son aigüé, citerne creusée dans la roche recueillant les eaux de ruissellement.

Ne pas oubliez en chemin d'admirer les points de vue sur les villages du piedmont du Mont Ventoux, et sur le Géant de Provence.

Départ : à 9h au parking de l'avenue de la Foire. Bruno nous attendra sur place pour un départ de la randonnée à 10h.

Trajet : prendre la direction de Carpentras, le contourner en direction de Sault jusqu'à Villes-sur-Auzon. Prendre à droite route des Gorges de la Nesque et à droite parkings à côté du Stade et du camping municipal. Depuis Avignon 96 km aller-retour soit 8 € par personne de participation au covoiturage.

Difficulté : la randonnée est de difficulté moyenne par des sentiers caillouteux de niveau B, 14 km, 400 m de dénivelé, 5h.



Nous espérons votre présence et votre bonne humeur !

Contact : Bruno Pustel - Tél : 07 54 35 75 93 - Mail : bruno.pustel@gmail.com

Important : *l'assurance responsabilité civile individuelle est INDISPENSABLE. En effet, ni l'association, ni ses membres dirigeants, ni les accompagnateurs qui n'agissent pas en qualité d'organisateur, mais en simples participants, ne pourraient voir leur responsabilité engagée quelque soit le dommage ou accident causé par ou à un autre participant ou du fait des enfants mineurs qui l'accompagnent.*

L'adhésion à l'association est obligatoire à partir de la 2ème participation à une randonnée : 20 € par personne.